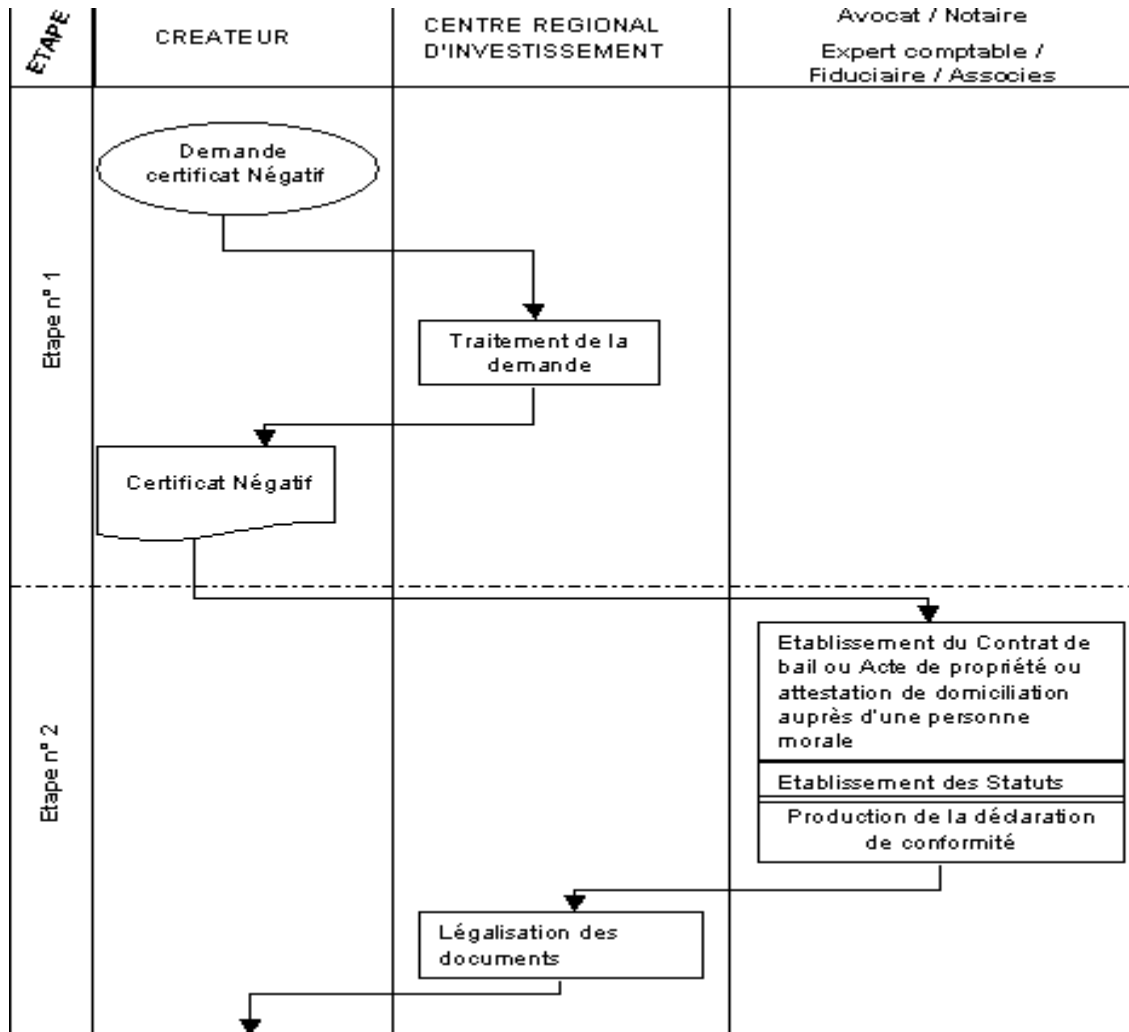
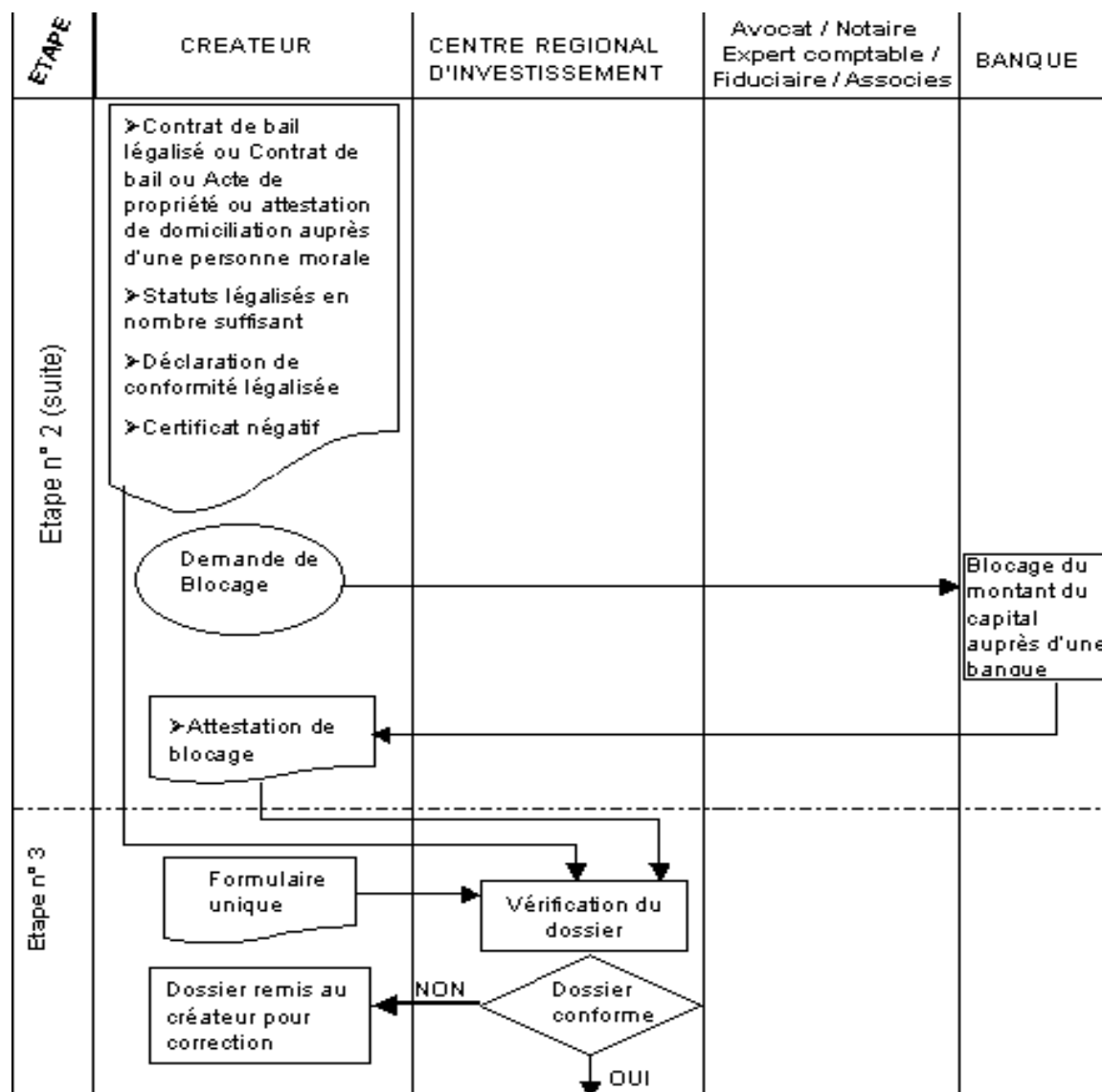


Formalités de création

Le guichet d'aide à la création d'entreprise remplit les missions suivantes :

- Il est l'interlocuteur unique de toutes les personnes qui veulent créer une entreprise (Ce guichet pourra disposer d'annexes au niveau provincial, préfectoral ou communal, selon les besoins et les moyens).
- Il met à la disposition des demandeurs le formulaire unique.
- Il accomplit toutes les démarches nécessaires pour recueillir auprès des administrations compétentes les documents ou attestations exigés, nécessaires à la création d'une société.
- Il met le demandeur en possession des pièces justificatives délivrées par les administrations, établissant l'existence de l'entreprise (dans un délai fixe par le Wali).





ETAPE	CREATEUR	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT	Avocat / Notaire Expert comptable / Fiduciaire / Associes
Etape n° 3 (suite)		<p style="text-align: center;">↓ OUI</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Enregistrement ➤ Inscription à la Patente ➤ Dépôt au greffe ➤ Publicités légales ➤ Immatriculation Registre de commerce ➤ Identification fiscale ➤ Affiliation à la C.N.S.S </div>	
Etape n° 4	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Bulletin de notification des identifiants : Patente, R.C, IF et CNSS.</p> </div>		